

vant les fidèles Sujets de Sa Majesté la Reine de la Grande Brétagne.

L'Année suivante le Roi George I. ayant succédé à la Couronne par la mort de la Reine, donna ordre à ses Officiers, de faire aussi le tour d'Acadie, & de le proclamer en toutes les places tant soit peu considérables; ce qui fut fait en cérémonie dans les mois de Mars & d'Avril 1715 à Annapolis Royal, Beaubassin, St. Jean & Penta-
goet. 1715

Les sermens ci-dessus mentionés furent renouvelés & signés par les habitans tant François qu'Anglois desdites places.

La même cérémonie se fit lors de l'Accession du Roi Régnant au Trône, dans les mois de Septembre & d'Octobre 1727, à Annapolis Royal, Chignecto, Minas, Pesquid & St. Jean.

On auroit cru qu'une prise de possession si solennelle & deux fois réitérée, après avoir été faite la première fois en présence des Commissaires François, prévien droit toute dispute, au moins sur les Places dont la Cession avoit été effectuée si formellement. Nous les verrons pourtant soutenir que ces mêmes places n'avoient pas été comprises dans l'Acadie cédée par le Traité d'Utrecht; assertion d'autant plus surprenante, qu'on ne sache pas que les François aient, avant la guerre de 1744, parlé d'aucune prétention, ou qu'ils aient bâti aucun Fort sur le Territoire qu'ils réclament en Acadie, quoique toujours résolus de profiter de chaque occasion pour regagner d'un côté ou d'autre, le Terrain qu'ils avoient été obligés de céder à la Paix d'Utrecht. Ils s'étoient fait payer bien chèrement ces Cessions par les Avantages que ce Traité leur accordoit en Euro-